



LIMOUSIN

Le jeudi 21 janvier 2021

Objet : situation des personnels AESH de l'académie de Limoges

Madame la Rectrice

Par cette lettre, le Sgen-CFDT Limousin participe à l'action syndicale nationale du 21 janvier 2021, à déclinaison académique, en faveur des droits des personnels AESH. En effet, lors de l'installation du comité de suivi national des AESH en février 2020, le Ministère de l'Éducation Nationale identifiait "les marges de progrès" à accomplir en lien avec l'application du cadre de gestion des AESH de juin 2019. Ce dernier vise à obtenir "des pratiques harmonisées sur l'ensemble du territoire" à travers différents points essentiels :

- Le décompte du temps de travail (contrat sur au moins 41 semaines, respect du mode de calcul)
- La rémunération des AESH avec réexamen triennal
- La formation

Depuis la mise en application du cadre de gestion en juin 2019 et l'instauration du comité de suivi national AESH, notre organisation syndicale agit pour faire respecter des droits identiques pour les personnels AESH dans toutes les académies. De plus, nous relayons des revendications en cohérence avec les attentes des personnels.

Notre fédération organise cette initiative aux échelons national et académique, et en informe dès aujourd'hui Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

Elle tiendra compte des réponses obtenues dans chaque académie dans la poursuite des discussions au niveau ministériel.

L'application concertée et uniforme du cadre de gestion des AESH doit passer par un dialogue social constructif dans les académies.

Concernant notre académie, s'appuyant sur les retours à notre enquête auprès des personnels AESH, veuillez trouver ci-dessous les différents points sur lesquels le Sgen-CFDT Limousin souhaite attirer votre attention :

- **Le réexamen triennal de la rémunération** : ce réexamen doit être mis en place dans notre académie. Nous souhaitons que ce réexamen soit effectif tous les 3 ans, dès la 1^{ère} année de CDD avec effet rétroactif sur 6 ans comme cela vient d'être acté dans l'académie de Clermont-Ferrand.

- Chaque AESH doit pouvoir être recruté avec un **temps de travail** a minima de 62% soit près de 24 heures/semaine (*sauf choix individuel pour une quotité inférieure*). Actuellement, des AESH subissent des quotités à 50% et d'autres attendent de passer de 60-61% à 62% comme cela tend à devenir la norme au niveau national.
- Le versement rétroactif de l'**indemnité compensatrice à la CSG** aux AESH de notre Académie. Les rectorats ont reçu, à ce sujet, une note précise de la DGRH et de la DAF ministérielle pour le mettre en paiement ; pouvez-vous nous indiquer l'échéancier et si des modalités spécifiques sont à prévoir ?
- L'application pour tous les AESH des **jours de fractionnement** qui donne lieu soit à l'allègement du temps de travail hebdomadaire soit, quelle que soit sa quotité de travail, à l'octroi de 2 jours de congés payés (cf guide RH national et ministériel des AESH). Ces heures de fractionnement ne doivent pas être considérées comme incluses dans les heures connexes.
- L'information des AESH sur le droit à **remboursement de frais de déplacements et de repas** en cas de missions sur différents établissements.
- La consultation des AESH sur leurs **besoins en formation**, proposée sur le temps de travail et à proximité.
- La nécessité de créer une **brigade de remplacement** des AESH.
- **AESH référent** : tous les moyens logistiques doivent être mis à disposition des AESH référents afin de pouvoir remplir correctement leurs missions (un espace de travail dédié, un ordinateur, une ligne téléphonique...). De plus, lors de notre positionnement en CTMEN, nous avons revendiqué que les AESH référents puissent bénéficier de plus d'heures dans leur contrat de travail (exemple : passage de 24 à 30 heures, de 30 à 35 heures).

C'est pourquoi, devant tous les éléments cités ci-dessus, le Sgen-CFDT Limousin demande que ces mesures fassent l'objet d'un point particulier du prochain Comité Technique afin d'en fixer le calendrier de mise en œuvre et de faire un bilan RH complet de la situation des AESH dans l'académie de Limoges.

Dans l'attente de ce Comité Technique et en réponse à ce courrier, pouvez-vous nous indiquer quelles améliorations immédiates vous pouvez proposer à ces personnels précaires ?

Je vous prie d'agréer, Madame Rectrice l'expression de mes respectueuses salutations.

Nathalie Bucquet



Secrétaire Académique
Sgen-CFDT Limousin